

République Française
Département Loiret
Commune de Boisseaux

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du vingt quatre Novembre deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt cinq et le vingt quatre Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur CHOIFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOIFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Excusé : M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

Absent : M. BLOT Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 17/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 25/11/2025

et publication ou notification
du : 25/11/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEBLOND Valérie

Début de séance : 19h30 - fin de séance : 19h50

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer deux points à l'ordre du jour :
- Validation de l'Avant Projet Définitif pour l'aménagement du commerce de proximité
- Approbation de la demande de subvention fonds vert 2026 pour la rénovation d'un bâtiment pour la création d'un commerce de proximité.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Validation de la décision de la CAO pour les travaux d'aménagement du parking rue du grand puits
 - Décision Modificative N°1 - budget Commune
 - Demande de subvention DETR 2026
 - Choix du bureau d'études pour l'étude thermique pour le projet de géothermie
 - Adhésion à la prestation d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret
-

r  f : 2025_051 : Validation de la d  cision de la CAO pour les travaux d'am  nagement du parking rue du grand puits

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'am  nagement du parking, situ   derri  re l'ancienne ´cole, une consultation a   t   r  alis  e. Huit entreprises ont fait parvenir leur projets dans les temps.

- Valeur technique des prestations : pondération 60%
- Prix des prestations : pondération 40%

Sur l'ensemble des crit  res, l'offre est not  e sur 100 points.

Suite ´ a l'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres a d  cide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 192 237 € HT soit 230 792,40 € TTC comprenant la tranche ferme, les deux tranches optionnelles et la Prestation Suppl  mentaire Eventuelle n  o1;

Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  , d  cide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 192 237 € HT soit 230 792,40 € TTC comprenant la tranche ferme, les deux tranches optionnelles et la Prestation Suppl  mentaire Eventuelle n  o1, autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'emp  chement un de ses adjoints, ´ signer les diff  rentes pi  ces n  cessaires au dossier.

A l'unanimit   (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

r  f : 2025_052 : D  cision Modificative N  o1 - budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est n  cessaire d'ajuster les cr  dits budg  taires allou  s sur le budget Commune afin de r  gulariser des imputations budg  taires.

R  gularisation fonctionnement

D��signation	D��penses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de cr��dits	Augmentation de cr��dits	Diminution de cr��dits	Augmentation de cr��dits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers services ext��rieurs	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges ´ a caract��re g��n��ral	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7382221 : Fonds de p��r��equation des ressources communales et intercom.	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Att��nuations de produits	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-873 : Titres annul��s (sur exercices ant��rieurs)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges sp��cifiques	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 200,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total G��n��ral		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  , approuve les ajustement de cr  dits ci-dessus.

A l'unanimit   (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

r  f : 2025_053 : Demande de subvention DETR 2026

Monsieur le Maire expose le projet d'am  nagement du commerce de proximit   situ   en centre bourg.
Le coût pr  visionnel des travaux s'  l  ve ´ : 570 822,50 € T.T.C. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est ´ l  gible ´ une aide de l'Etat
Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r   ´ l'unanimit   :

- Adopte le projet - Am  nagement du commerce de proximit   - pour un montant de 570 822,5 € HT soit 684 987 € T.T.C.

- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	570822,50	684 987	Etat : DETR	285 411 €
			Etat : fonds vert	171 246 €
			Région	0
			Département	0
			Autres	0
			AUTOFINANCEMENT	114 165,50€
Total	570 822,50	684 987	Total	570 822,50€

- Sollicite une subvention DETR de 285 411 € auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.
- Charge le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

r  f : 2025 054 : Choix du bureau d'  tudes pour l'  tude thermique pour le projet de g  othermie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au pr  alable du projet de g  othermie, il est n  cessaire de lancer une   tude thermique et de faisabilit  . Apr  s une consultation, deux propositions nous sont parvenues des entreprises CEBI45 et BS Energies. Apr  s l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de CEBI45.

Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  , retient l'offre de CEBI45 pour un montant total de 14 750 € HT soit 17 700 € TTC, autorise Monsieur le Maire    dposer une demande de subvention    l'ADEME    hauteur de 60% soit 8 850 € HT et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'emp  chement un de ses adjoints,    signer tout document.

A l'unanimit   (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

r  f : 2025 055 : Adh  sion    la prestation d'aide    l'emploi du centre de gestion du Loiret

Monsieur Le Maire expose que les collectivit  s et   tablissements publics locaux ont l'obligation d'assurer la continuit   du service public. A cet   gard, conform  ment    l'article L.452-44 du Code G  n  ral de la Fonction Publique, les centres de gestion ont la facult   de proposer un service d'aide    l'emploi destin      accompagner les collectivit  s dans la r  alisation de cette mission. Depuis 2012, le centre de gestion du Loiret – CDG 45 propose ainsi aux collectivit  s et   tablissements publics une mission facultative d'aide    l'emploi.

Dans le cadre de cette derni  re, le CDG45 met    disposition des collectivit  s et   tablissements publics l'expertise et l'appui technique d'agents qualifi  s.

La prestation comprend :

- Soit la mission de remplacement :
 - Remplacement d'un agent indisponible pour des raisons de sant  , des p  riodes de formation, dans l'attente d'un recrutement
 - Renfort pour faire face    un surcroit d'activit  
- Soit la mission d'accompagnement :
 - Assistance d'un agent lors de sa prise de poste
 - Tutorat et conseil pour des agents d  j   en poste

Conform  ment    l'article L.452-30 du Code G  n  ral de la Fonction Publique, les conditions financi  res relatives    cette mission facultative reposent sur un tarif d'intervention    la journ  e, fix   par d  lib  ration du conseil d'administration du centre de gestion et dont les montants sont retranscrits dans la convention sign  e entre le Centre de gestion et la collectivit   ou l'  tablissement.

Le tarif est fixé à :

- **210 euros** pour la mission de remplacement
- **250 euros** pour la mission d'accompagnement

Il comprend :

- Le traitement et charges de l'agent,
- Les frais de déplacement et de mission de l'agent,
- Les frais de gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret pour les prestations suivantes : mission de remplacement

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'adhérer au service payant d'aide à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret permettant ainsi de faire appel soit à la mission de remplacement soit à la mission d'accompagnement

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir

Article 3

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de subvention intitulée " l'aide aux maires bâtisseurs " la Commune a obtenu 16 371 € dont un acompte versé de 2 455,65 €.
- Des travaux sont en cours pour renforcer le réseau Sicap entre Toury et la Zone Industrielle des Buis afin d'augmenter la puissance du transformateur pour l'entrée de l'énergie des panneaux photovoltaïques et du réseau éolien aux alentours.
- La répartition des rues pour la distribution des colis des anciens est effectuée entre conseillers.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera en décembre.

En mairie, le 25/11/2025

Le Maire
Patrick CHOIFFY

Secrétaire de séance
Mme LEBLOND Valérie

